

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 Juillet 2012

Budget Office de Tourisme : Salon du livre du 15 août 2012 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le 15 août 2012 l'Office de Tourisme organise un salon du livre, pour ce faire le maire propose de demander le paiement de 5€ par stand pour les auteurs.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **ACCEPTE** la cotisation de 5€ le stand pour les auteurs.

Budget Principal : Lotissement de La Claverie : Attribution des marchés :

SUITE à la décision prise par le Conseil Municipal en date du 06/10/11 de créer un lotissement de 13 lots au lieu-dit « Claverie », **SUITE** à l'obtention du permis d'aménager, **APRES** avoir approuvé le dossier de consultation des entreprises,

Il a été procédé à un appel d'offres en vue de désigner les entreprises adjudicataires des travaux.

Monsieur le Maire rappelle que ce D.C.E était alloti en trois lots. **QUE** la commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 juin 2012 et le 28 juin 2012, après avoir été régulièrement convoquée. **QUE** les candidatures et les offres ont été examinées. Il a été dressé un rapport d'analyse des candidatures et un procès-verbal d'admission des candidatures, ainsi qu'un rapport d'analyse des offres et un procès-verbal attribuant les travaux de la façon suivante :

Lot n° 1 : Travaux préparatoires, terrassements, voiries, bordures, bassin de rétention, assainissement eaux usées et eaux pluviales, tranchées techniques, grillages fourreaux à la **SA COLAS CENTRE OUEST- Établissement MEUNIER** – 6 rue des Piémonts- 45290 NOGENT-SUR-VERNISSON pour un montant hors taxe de 290 101.28 € (326 961.13 € TTC).

Lot n° 2 : Adduction eau potable et défense incendie, génie civil téléphone à la **SA Société de TRAVAUX PUBLICS ET INGENIERIE DE LIGNY LE CHATEL (TPIL)** – Zone Artisanale – 89144 LIGNY LE CHATEL, pour un montant hors taxe de 19 256.00 € (23 030.18 € TTC).

Lot n° 3 : Espaces verts et plantations à la **SARL CHARTREL ENVIRONNEMENT** – Boulay – 11 route de Sormery – 89570 NEUVY SAUTOUR pour un montant hors taxe de 7 131.24 € (8 528.96 € TTC).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire : **PREND** acte de la décision de la commission d'appel d'offres, **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les marchés correspondants et faire toutes démarches en vue de la réalisation de ces travaux.

Budget Principal : Acquisition de la parcelle cadastrée D 466 :

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'historique de la ZA de Rogny. La Communauté de Communes du Canton de Bléneau a acheté en 2004 un terrain sur la commune de Rogny, afin d'y aménager une zone d'activités. Néanmoins, diverses raisons les ont conduits à mettre un terme à ce projet d'aménagement. Ainsi, afin de régulariser le projet du lotissement communal des « Claveries », le Maire propose d'acquérir ce terrain cadastré D 466 pour une superficie de 4 ha 01 a 84 ca.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : **ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle cadastrée D 466 au prix de 25 000.00 € HT ; **DECIDE** que la vente s'effectuera chez Maître DINET, notaire à Bléneau ; **DIT** qu'il charge son Maire d'effectuer la transaction, de signer tous documents s'y référant.

Questions diverses :

- Le Maire évoque les travaux de peinture que Monsieur JULIEN a réalisé aux Ecluses, le Maire invite les Conseillers Municipaux à aller voir. Monsieur JULIEN propose de faire éventuellement d'autres peintures au lavoir après la saison estivale.

- Le Maire donne lecture d'une pétition des habitants du Haut Bourg se plaignant de problèmes de vandalisme.
Il rappelle que l'affaire est dans les mains du gendarme, des plaintes ont été déposées.

- Le Maire explique que le nouveau député Monsieur LARRIVE nous a contacté concernant la fibre optique SFR (Haut débit internet) pour relancer le dossier.

- Le Maire rappelle le projet de faire un béton désactivé sur le port des lanchières, mais le devis n'est pas encore arrivé.

- Concernant le projet de construction d'un préau dans l'extension du cimetière, le maire rappelle que le permis de construire a été refusé en raison d'un problème de borne incendie inexistante.
Cependant le maire va faire un courrier à la DDT, afin de débloquer la situation.

- Le Maire donne lecture d'un texte de loi issu de l'AMF, concernant les permis poids lourds et le droit pour les agents communaux de conduire des tracteurs.

Le permis B est suffisant, pour conduire un tracteur sans remorque pour un agent communal.

- Monsieur SOULARD évoque le problème du chauffage de la Mairie contrôlé par le minitel, cependant le minitel n'existant plus depuis fin juin 2012, un devis a été réalisé afin de changer le système de chauffage par la société Eiffage Energie.

Monsieur SOULARD demande aux conseillers municipaux, s'ils souhaitent continuer sur ce projet.

- Le Maire évoque l'augmentation du prix des repas de la MRI de Bourron facturés à la commune. Une solution est à envisager pour la rentrée.

Dans l'attente d'une solution acceptable, le sujet sera de nouveau évoqué à la rentrée.

.